

LA GUILLOTIÈRE CONTRE LYON

(1788-1795)

Dès que l'on met le pied sur la rive gauche du Rhône, on est en Dauphiné : cette vérité de géographie historique, si elle ne suffit pas à l'expliquer entièrement, permet, du moins, de comprendre la longue résistance de la rive gauche à son annexion par la rive droite. D'un côté, le royaume ; de l'autre, l'Empire, comme disent encore les vieux mariniers. Entre les deux, une magnifique nappe d'eau, frontière si évidente que la nature en a rarement tracé de plus nette : entre la Gaule et la Germanie, le Rhin ne coule pas plus large, ni plus profond. Malheureusement pour les amateurs de démarcations précises, ce majestueux fossé, qui eût parfaitement suffi à séparer deux nations, n'a pu arrêter le développement de la cité lyonnaise. Contenue à l'ouest par les coteaux, pourtant modérés, de Fourvières et de Saint-Just, la ville a fini par franchir le Rhône pour s'étendre à l'aise dans les plaines du Dauphiné. Mais en sortant ainsi de ce qui avait longtemps paru sa limite naturelle, elle empiétait sur une autre province, elle devait annexer des bourgs et des territoires qui n'avaient jamais ni fait partie, ni dépendu à aucun titre du Lyonnais et qui, surtout, n'avaient aucun intérêt à se laisser englober dans l'enceinte urbaine. Telle est l'origine de la contestation séculaire qui s'éleva entre nos échevins et le village dauphinois de la Guillotière, promu, bien malgré lui, à la dignité de faubourg de Lyon.

De temps immémorial, en effet, la Guillotière avait appartenu au Dauphiné. Comme le rappellent les vieilles chartes patiemment recueillies par les vénérables historiens des deux provinces, le très savant, mais très